

BUREAU DE LA CONVERSION ET DES LITIGES MINIERS

ANNEXE : LISTE PUBLIQUE DES TITRES EXPIRÉS

DATE : Le 20 janvier 2009

PAGE : 1 de 1

RÉGION DE : Sherbrooke

La décision ministérielle 32-2990 refusant à l'inscription les cellules qui avaient initialement la forme des lots 52, 53, 55 et 56 du rang VII dans le canton de Ditton et des lots 2 à 5 du rang VIII dans le canton de Chesham (feuille S.N.R.C. 21E/06), deviendra exécutoire le 19 février 2009.

Ce territoire qui est maintenant couvert par les cellules (rangée/colonne) 12-45 à 12-47, 13-40, 13-41 section 1, 13-42, 13-45 à 13-47, 14-40, 14-41 sections 1 et 2, 14-42, 15-40, 15-41 sections 1 et 2, 15-42, 16-40, 16-41 section 1 et 16-42 dans le feuille S.N.R.C. 21E/06 sera disponible à la désignation sur carte à l'expiration des délais de l'article 38 de la *Loi sur les mines* (L.R.Q., c. M-13.1), sauf s'il y a appel en vertu de l'article 295 de la *Loi sur les mines*.

PRÉPARÉ PAR:

Brigitte Dionne

APPROUVÉ PAR:

[Signature]

DATE :

20 janvier 2009

C.C. Régions

Abonnés à la liste des titres expirés